



PRÉFET DU BAS-RHIN

CABINET DU PRÉFET
Service de la communication
interministérielle

Strasbourg, le 9 février 2018

COMMUNIQUE DE PRESSE

PROCEDURE D'ALERTE EN COURS CONCERNANT UNE POLLUTION ATMOSPHERIQUE AUX PARTICULES EN SUSPENSION PM10 Levée des mesures d'urgence ce soir à minuit

Selon les prévisions d'ATMO Grand Est de ce jour, les conditions météorologiques devraient permettre une amélioration de la situation et les niveaux en particules devraient commencer ou poursuivre leur baisse pour atteindre le samedi 10 février des niveaux inférieurs au seuil d'information et de recommandation.

Les mesures d'urgence prises par arrêté préfectoral pour la journée d'aujourd'hui vendredi 09 février 2018 **ne seront pas reconduites samedi 10 février 2018.**

La pollution de l'air a un impact sur la santé humaine.

Pour plus d'information sur la qualité de l'air dans la région ou sur les recommandations sanitaires et comportementales, consulter le site internet d'ATMO Grand Est :

<http://www.atmo-grandest.eu>

Rappel des recommandations sanitaires en cas de dépassement prévu ou constaté des seuils d'alerte fixés pour les particules de taille inférieure à 10 µm (PM10)

Populations cibles	Messages sanitaires
Populations sensibles Femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques. Personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (par exemple: personnes diabétiques, personnes immunodéprimées, personnes souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux).	Évitez les déplacements sur les grands axes routiers et à leurs abords. Évitez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions), autant en plein air qu'à l'intérieur. Reportez les activités qui demandent le plus d'effort. En cas de gêne respiratoire ou cardiaque (par exemple : essoufflement, sifflements, palpitations) : -prenez conseil auprès de votre pharmacien ou consultez votre médecin ; -privilegiez des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort ; -prenez conseil auprès de votre médecin pour savoir si votre traitement médical doit être adapté le cas échéant.
Population générale	Réduisez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions). En cas de gêne respiratoire ou cardiaque (par exemple essoufflement, sifflements, palpitations), prenez conseil auprès de votre pharmacien ou consultez votre médecin.

Contact presse : Préfecture du Bas-Rhin - Aurélie CONTRECIVILE -

Chef du service de la communication interministérielle

Tel 03 88 21 68 77 / 06 73 85 16 45

<http://www.bas-rhin.gouv.fr/>

